

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 9 avril 2024 à 18h00 à Nyons**

Le Conseil communautaire, convoqué le 27 mars 2024 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil de la Communauté de communes à Nyons.

Secrétaire de séance : Madame Monique BOTTINI

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 96

Nombre de voix délibératives : 78

Etaient présents : 64 (dont 4 suppléants)

Marc HAMARD - Éric RICHARD - Annie FEUILLAS - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - Sébastien BERNARD - André DONZE - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Jean-Michel LAGET - Sébastien ROUSTAN - Laurence CHAUDET - Denis CONIL - Patricia GIELLY – Martine GUIBAUD (suppléante) - Michel VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Monique BALDUCHI - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Odile TACUSSEL - Christian CORNILLAC - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Sylvie GARNERO - Didier LAFFITTE - Aurore AMOURDEDIEU - Monique BOTTINI - Florence BOUNIN - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Odile PILOZ - Thierry TATONI - Isabelle TEISSEYRE – Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Alain MONGE - Olivier SALIN - Jean-Louis NICOLAS - Marc BOMPARD - Fabienne BARBANSON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Marie-Noëlle ARMAND - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Claude BAS - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Jacques NIVON - Marie-Pierre MONIER - Claude SOMAGLINO

Etaient absents ou excusés : 22

Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Rémy CLEMENT - Gérard TRUPHEMUS - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Brigitte DUC - Didier GILLET - Géraud BONTOUX - Mireille QUARLIN - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Alan PUSTOCH - Annelise FAREL - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Gérard PEZ

Excusés ayant donné pouvoir : 14

José FERNANDES a donné pouvoir à Jean-Louis NICOLAS - Juliette HAÏM a donné pouvoir à Sébastien BERNARD - Philippe CAHN a donné pouvoir à Stéphane DECONINCK - Yoann GRONCHI a donné pouvoir à Denis CONIL - Eric LYOBARD a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Christian CORNILLAC - Stéphanie POUYET a donné pouvoir à Christian THIRIOT - Martine BERGER-SABATIER a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Didier ROUSSELLE a donné pouvoir à Christian TEULADE - Martial BONNEFOY a donné pouvoir à Gérard CHAPPON - Claude CHAMBON a donné pouvoir à Jean GARCIA - Muriel BREDY a donné pouvoir à Pascale ROCHAS - Jean-Claude GRAS a donné pouvoir à Alexandre PENIGAUT - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN

Adm. Générale - Finances & Marché Publics - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteur : Thierry DAYRE

Finances

**058-2024 Budget annexe Ordures ménagères
Affectation du résultat 2023**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-11 et L.2311-12 ;

Vu le Compte de gestion 2023 et le Compte administratif 2023 afférents ;

Vu la délibération n° 232-2023 du 19 décembre 2023 actant le principe de transfert du budget annexe Ordures ménagères vers le budget Principal au 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant les soldes de clôture de l'exercice 2023 ainsi que le besoin de financement de la section d'investissement ;

Considérant que les résultats présentés en section de fonctionnement comme en section d'investissement devront être repris dans le budget Principal selon les directives du Trésorier lors d'une nouvelle délibération qui actera la reprise complète du budget Ordures ménagères au budget Principal (dont la trésorerie, l'actif et le passif).

Aussi, il est précisé que les montants donnés ci-dessous sont à titre indicatif.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote
décide**

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

D'APPROUVER la clôture du budget annexe Ordures ménagères et les résultats arrêtés au 31/12/2023 présentés ci-dessous ;

DE PRECISER que ces résultats seront intégrés au budget Principal lors d'une prochaine délibération qui actera la reprise complète du budget annexe et par décision modificative du budget Principal.

CA 2023 BUDGET OM

Clôture des comptes 2023		Budget Annexe Ordures ménagères
Fonctionnement	Report 2022	86 552,50 €
	Résultat 2023	218 494,80 €
	Solde de clôture 2023	305 047,30 €
Investissement	Report 2022	531 947,55 €
	Résultat 2023	- 509 790,22 €
	Solde de clôture 2023	22 157,33 €
Restes à Réaliser	Dépenses RAR	0,00 €
	Recettes RAR	0,00 €
	Solde des RAR	0,00 €
Résultat cumulé section d'investissement (yc RAR)		22 157,33 €

AFFECTATION DU RESULTAT

Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté (002)	305 047,30 €
Résultat d'investissement reporté (001)	22 157,33 €

La secrétaire de séance,
Monique BOTTINI

Le Président
Thierry DAYRE

Transmission en préfecture le : 19/04/2024

Mise en ligne le : 19/04/2024

Ampliation à :

